

Séance du lundi 17 février 2025

Délibération N° DE_2025_04

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation : 12/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept février deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES.

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE

Représentés : Emilie LEFEBVRE représentée par Géraldine ARNOULD, Michel ARNAUDET représenté par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sandie CASSAN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE

Le Syndicat mixte d'adduction d'eau potable Bretenoux St Céré est accueilli actuellement par la mairie de Biars sur Cère.

Mme la Maire ayant été élue présidente de ce syndicat, et la mairie de Biars souhaitant récupérer le bureau actuellement occupé par le Syndicat, elle présente au conseil municipal la possibilité de déplacer le bureau du Syndicat à la mairie de St Laurent les Tours, dans un local indépendant de 16 m² qui pourrait tout à fait convenir. Il s'agit alors d'établir une convention d'occupation avec renouvellement tacite et d'évaluer une participation aux charges de fonctionnement ramenées à la superficie de la pièce, sachant que le syndicat viendrait avec ses meubles et aurait son propre abonnement internet. La participation aux charges annuelles de ménage (235 €), d'électricité (218 €), d'eau et d'assainissement (32 €), est évaluée à 485 € par an.

Mme la Maire souhaite donc recueillir un accord de principe du conseil municipal avant de consulter les membres du conseil syndical.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à :

- la mise à disposition du Syndicat mixte d'adduction d'eau potable Bretenoux St Céré d'un local à titre de bureau dans la mairie de St Laurent les Tours,
- établir une convention d'occupation prévoyant une participation annuelle aux frais d'un montant de 485 €,
- donner procuration à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphanie ROUSSIES
Président de séance

Sandie CASSAN
Secrétaire de séance

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par

Date de transmission de l'acte: 04/03/2025

Date de réception de l'AR: 04/03/2025

046-214602732-DE_2025_04-DE

A G E D I

*s à compter de sa notification et publication.
it devant M. le Maire par courrier 1151 avenue Jean Lurçat 46400 ST LAURENT LES TOURS).
ui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence
recours gracieux).*